

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0035867

par  
P. GOUAN

Optique

143677

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 05480

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AMMAR

ABDEL KADER

Date de naissance :

16/03/65

Adresse :

HABITUELLE

Tél. :

0661109059

Total des frais engagés : 5 300.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. RAMA  
Cytalhac  
Casablanca  
405 10.10.2022  
16:05:22  
05/10/2022  
05/10/2022

Date de consultation :

16/11/2022

Nom et prénom du malade : AMMAR ABDELKADER Age: 57

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

AFFEction  
oculaire

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 16/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/11/2011	CS		300,00	16/11/2011 Signature et cachet du Médecin
20/11				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Iguabate Casa Akram Daali N° : 065032633	03/12/2011					500,00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

### ODF PROTHESES DENTAIRES

#### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

#### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° : **NE 017995**

Casablanca, le: 03/12/2022

Mme / Mr : ARMER Abdellah

Dr: Abdel BAKKAA

VL  
OD : (170 - 25) = + 1.25  
OG : (75 - 5) = + 2

Monture

Optic

1200 DH

VP-Add

OD : (170) = + 2.25  
OG : (75) = + 2.25

Verres

Myope Mc 167  
3800 DH

Total à payer: 5000 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: Cinquante

08

Akram Daali  
665032633

M-A-D Optic  
Opticien Optométriste  
53 Rue Rguibat Casa

Cachet et signature

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36  
Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123  
ICE: 002642590000069

Docteur Amal RAKKAA

Ophthalmologiste



الدكتورة أمال راكع

إختصاصية في أمراض و جراحة العين

- Diplôme **Contactologie** à l'université de Bordeaux
- Diplôme **Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification** Université de Besançon
- Diplôme **Oeil et Médecine Interne** Université Pierre et Marie Curie - Paris
- Diplôme **Imagerie et Pathologie Rétinienne** Hôpital Lariboisière - Paris
- Diplôme **OCT en Ophthalmologie** à l'université de Bordeaux

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج

فوق الصوتية

قطبيط الشبكية الوعائي

الليزر - المول

تقويم الرؤية بالليزر - العدسات اللاصقة

16 novembre 2022

Casablanca, Le .....

**Mr. AMMAR Abdelkader**

Monture + verres correcteurs progressifs  
Organiques

VL : OD = + 1.25 (- 0.25 à 170°)

OG = + 1.00 (- 0.50 à 75°)

VP : ODG = Add : + 2.25

M-A-D Optic  
Optician Optometriste  
63 Rue Moulay Ismaïl  
Casablanca

Dr. RAKKAA Amal  
Ophthalmologiste  
405 Bld. Al Qods N°7 Casablanca  
Tél: 05 22 52 77 77 / 06 73 98 15 03